

Le test d'activité investit le champ de l'agriculture



- Le test en agriculture, nouveau champ de l'économie sociale et solidaire II
- Des espaces test agricole qui se conjuguent au pluriel III
- Les Prés d'Amont, un lieu pour s'essayer maraîcher IV-V
- Qui sont ceux qui se testent ? V
- Se tester seul collectivement VI
- Apprendre à « vivre la terre » VI
- Les collectivités aussi veulent tester ! VII
- Reconnaître les espaces test agricole et ceux qui y séjournent VIII

A lors que le monde agricole connaît des difficultés pour renouveler les actifs au sein des exploitations agricoles existantes, les candidats à l'installation présentent une gamme de profils de plus en plus diversifiée : enfants d'agriculteurs, originaires du monde rural ou urbain, jeunes ou moins jeunes, installations familiales ou « hors cadre familial » (30 % des installations de moins de 40 ans aujourd'hui), avec ou sans formation agricole. Dans le même temps, l'agriculture de proximité intéresse un nombre croissant d'acteurs désireux de répondre à une demande en produits alimentaires locaux de qualité. C'est dans ce contexte que les espaces test agricole se développent et qu'ils permettent à des individus de tester « grandeur nature » un projet de création d'activité agricole dans un cadre sécurisé, sur un lieu donné, pour un temps défini et tout en étant accompagnés. Le test d'activité, développé depuis plusieurs années en couveuses, coopératives ou encore pépinières dans d'autres champs de l'économie sociale et solidaire, investit l'agriculture.

Quelle place les espaces test agricole occupent-ils aujourd'hui dans le paysage quadrillé et en difficulté de l'installation ? Comment cet outil, complémentaire d'autres dispositifs, peut-il répondre à des besoins émergents en étant au service de ceux qui s'en saisissent et pour qui le droit à l'erreur doit exister ? Ce dossier, réalisé en grande partie lors des rencontres nationales du Réseau des espaces test agricole, qui se sont tenues en décembre 2011 en Ardèche, se propose d'apporter des réponses à ces questions. ■

En milieu rural et périurbain, les initiatives de test d'activités agricoles se multiplient au bénéfice des individus qui se testent et des territoires qui les accueillent.

Le test en agriculture, nouveau champ de l'économie sociale et solidaire

Crencendo, Activie, la Ruche, Ervol... Aujourd'hui, les couveuses et les coopératives d'activités, où l'on s'essaie « grandeur nature », où l'on teste son projet d'entreprise (artisanat et services majoritairement), sont des dispositifs relevant de l'économie sociale et solidaire reconnus. La question du test d'activité en milieu rural n'est donc pas nouvelle (cf. TRI n°298 et 347...), mais elle se pose sous un jour neuf pour les projets agricoles. Car si l'apprentissage du métier auprès de pairs agriculteurs, les « tuteurs », a toujours existé de façon plus ou moins formelle, il n'est pas accessible à tous, *a fortiori* pas à ceux non issus du milieu agricole, et ne laisse que peu de place aux interrogations sur le projet de vie. En 2006, le Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles rapportait que sur les quinze dernières années, les installations hors cadre familial avaient doublé et représentaient déjà plus du tiers des installations. Un « public » extérieur au monde agricole et intéressé par l'installation existe bel et bien. Pour nombre d'acteurs du développement rural et agricole, « par ses spécificités et les difficultés particulières qu'il rencontre, [ce public] invite à repenser l'accompagnement des projets d'installation agricole pour en assurer la pérennité »¹.

GENÈSE ET EXPÉRIMENTATIONS

À partir de 2007 et en s'appuyant sur des travaux consacrés au test d'activité, la notion de test en agriculture émerge et sa pertinence se renforce progressivement. L'idée est de permettre à un individu de tester tout ou partie d'un projet d'activité agricole, dans des conditions favorables, c'est à dire dans un cadre (juridique, matériel, d'accompagnement) plus ou moins formel, qui constitue « l'espace test ». Le test se déroule sur un lieu donné,



des terres mises à disposition, pendant une durée déterminée à la fin de laquelle l'individu décide de la poursuite ou non du projet. Dans une étude pionnière sur les conditions d'émergence des espaces test agricole², coordonnée par les associations d'éducation populaire auvergnates d'ASA et Pivoine, les auteurs invitent à ne pas considérer le passage dans un espace test comme une simple phase de « pré-installation » mais bien comme un moment privilégié dans le parcours d'un créateur d'activité (sans empêcher l'effet tremplin par la suite) ; le renoncement est un résultat de test final possible.

Il existe désormais une grande diversité de modalités de test (cf. page ci-contre) et encore davantage de projets, chaque initiative étant spécifique dans un contexte local donné. Mais, la dimension collective de l'expérimentation dans un espace test est une caractéristique forte de ce type de projets (cf. pVI).

INTÉGRATION

« Les espaces test agricole sont une réelle innovation qui répond à une demande sociétale,

constate Jérôme Dehondt, administrateur de l'association Terra Vitae et paysan en cours d'installation. D'un côté, il y a des gens qui veulent s'installer hors cadre familial et qui ont des projets porteurs de sens pour la collectivité [relocalisation de l'économie, développement rural, agriculture biologique]. De l'autre, il y a de plus en plus de demandes en produits de qualité et un soutien croissant de ces démarches. » En Ardèche, à la Méridienne sur la commune de Payzac, l'association Reste ! développe sur quelques hectares de nombreuses expérimentations, dont du test d'activités agricoles, qui s'inscrivent dans un projet collectif plus vaste de revalorisation patrimoniale et paysagère du lieu. « Pour que les exploitations agricoles des alentours soient reprises, il faut que des gens puissent mettre un pied dans la terre locale », explique Antoine Voisin de Reste !. Alain Daneau, chargé de mission à la Bergerie nationale de Rambouillet³, insiste : « Les espaces test créent des emplois non délocalisables, ils peuvent être de véritables leviers de développement durable pour les territoires par la création d'activités économiques viables répondant aux attentes des acteurs et citoyens ! »

■ HÉLÈNE BUSTOS
(TRANSRURAL)

1 - L'espace test en agriculture : une solution innovante pour des installations agricoles durables – février 2010 – Celavar – <http://celavar.org/nos-actions/l-espace-test-en-agriculture-une.html>.

2 - Les espaces test agricole : quelles conditions d'émergence en Massif Central ? – Coordinations associatives de soutien des initiatives agricoles et rurales (Casiar) – à paraître en 2012.

3 - Auteur de : Les espaces test agricoles dans les EPLEFPA : Inventaire des projets et analyse – Alain Daneau – octobre 2011.

La diversité des acteurs et des approches du test agricole ont fait éclore une multitude d'espaces test agricole.

A l'association La Marmite, dans le Morbihan, c'est lors de rencontres appelées «café installation» que «des paysans en activité et des jeunes se questionnant sur leur éventuelle installation échangent autour de leurs difficultés et de leurs expériences», raconte Adélaïde Réjou-Méchain, animatrice de La Marmite. *Cela peut être un premier pas pour une rencontre, qui peut aboutir parfois à la mise à disposition d'un bâtiment ou de terres par un agriculteur.* Anthony, éleveur de brebis, a ainsi accueilli Benoît sur son exploitation pour qu'il puisse se tester en transformation de cidre et jus de pomme. *«Cela a permis pendant trois ans à Benoît de se tester économiquement et commercialement avant de s'installer sur le même territoire, à dix kilomètres de là»,* ajoute Adélaïde.

FORMALISER OU NON ?

La Marmite et trois autres structures (Civam 35, Terre de Liens Bretagne et Entraide rurale) viennent de se regrouper pour mettre en place un «nid d'activités», une pratique informelle de test qui fonctionne avec de la mise à disposition de terres et/ou de matériel par des agriculteurs en activité. Entre Benoît et Anthony, pas de contrat écrit mais de la réparation de bâtiment contre la mise à disposition du bâti et du terrain. Une démarche bien différente de celle de l'espace test des Prés d'Amont (cf. p14-V) où c'est le lycée horticole de Blois qui met à disposition terres et matériel, ou encore de celle de la Grange des Prés, à Barjac dans le Gard, où Terre de Liens a acquis les 120 hectares de terres qui accueillent actuellement six jeunes en test.

Quant à l'accompagnement, la Marmite a aidé en amont Benoît à défricher son projet (quelles productions ?, quelle clientèle ?, comment se faire connaître ?) puis à se constituer un réseau sur le territoire autour de la connaissance du métier et du parcours à l'installation. *«C'est aussi un réseau de solidarité, insiste Adélaïde, qui, lors de grosses galères,*

Des espaces test agricole qui se conjuguent au pluriel



Inauguration de la couveuse Coups d'Pousses à Barjac (30) installée au lieu test la Grange des Prés.

peut venir en aide comme quand une trentaine de personnes sont venues aider à reboucher 20 000 bouteilles! Une forme de soutien que certains espaces test formalisent avec du tutorat par un paysan voire même par l'embauche d'un agriculteur/coordonnateur à plein temps comme à la Grange des Prés.

Pour la Marmite, *«la difficulté est de savoir comment se positionner pour conserver un côté informel, afin de garder l'aspect humain du test et, en même temps, formaliser quelques "étapes", comme le lien accueillant – accueilli, pour éviter de nombreux écueils».* Certains espaces test intègrent ainsi dans leur montage fonctionnel une couveuse d'entreprises ou une coopérative d'activités afin de proposer un cadre juridique à la personne *via* un Cape¹. D'autres vont même jusqu'à proposer en amont une période d'immersion à travers un stage de quelques semaines. La question du statut de ceux qui se testent reste problématique, certaines situations étant très précaires.

PLURALITÉS

Associations d'éducation populaire ou d'aide à l'installation agricole, collectivités locales, lycées agricoles ou encore réseau d'Amap... La diversité des structures et des montages fonctionnels fait transparaître des conceptions différentes du test agricole. Pour les

associations d'éducation populaire, le test est considéré comme un «outil au service de la maturation du projet» avec «une approche centrée sur la pédagogie et le parcours du porteur de projet»², mettant la notion de «droit à l'erreur» au cœur de leur démarche. Quant aux associations de développement agricole, elle perçoivent davantage le test comme un outil d'aide à l'installation (même si le doit à l'erreur reste présent) et un levier d'accès au foncier. Comme pour Le Champs des possibles, espace test porté par le réseau Amap Île-de-France, où le soutien d'une agriculture périurbaine de proximité est au cœur du projet. Mais cette diversité de structures et d'approches permet avant tout une capacité d'adaptation des espaces test pour, comme le clament les acteurs de ces dispositifs, *«trouver un juste équilibre entre le projet personnel et le territoire».*

■ MICKAËL CORREIA (TRANSRURAL)

1 - Le Contrat d'appui au projet d'entreprise est un contrat par lequel une société ou une association fournit un statut juridique à un porteur de projet souhaitant tester une activité indépendante en toute légalité avant concrétisation de celle-ci.

2 - Les espaces test agricole : quelles conditions d'émergence en Massif Central ? – Coordinations associatives de soutien des initiatives agricoles et rurales (Casjar) – à paraître en 2012.

Les Prés d'Amont, un lieu

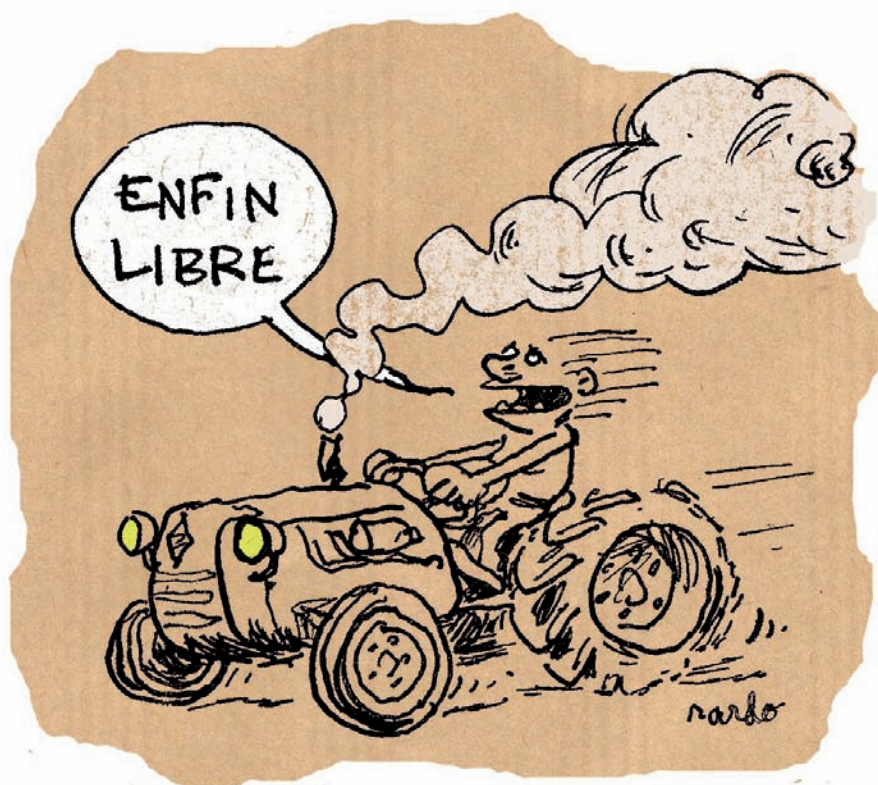
Nés d'une réflexion entre différents acteurs de la région Centre installés sur le site du lycée horticole de Blois, accueillent du test d'Anne-Sophie

« Ça peut être possible ! »

En 2009, Anne-Sophie Castets, chef du pôle Légumes à la Chambre d'agriculture du Loir et Cher, est invitée à participer à une réunion d'information sur l'espace test des Prés d'Amont. Pour cette ancienne élève de l'École nationale supérieure d'horticulture de Versailles, la découverte de ce dispositif est un déclic. « En sortant de mes études j'avais un vague projet d'installation, par la suite enfoui sous vingt ans de salariat dans différentes organisations agricoles » analyse Anne-Sophie qui se renseigne aussitôt sur le dispositif et décide de s'en saisir. « Je ne viens pas du tout du milieu agricole et monter de toute pièce une exploitation avec tous les investissements que cela demande n'aurait pas été envisageable sans mon passage dans l'espace test. » En mai 2010, Anne-Sophie arrive aux Prés d'Amont après

« Plus que l'organisation de l'activité, ce qui était important pour moi c'était de pouvoir me tester physiquement »

avoir démissionné et déposé un dossier présentant son projet (objectifs personnels et économiques) auprès de la couveuse d'activités Mature entreprise, qui lui propose un Contrat d'appui au projet d'entreprise (Cape) et un accompagnement administratif et juridique. « Durant mon test, j'ai peu modifié la ligne directrice que je m'étais fixée : faire du maraîchage biologique, ne pas être ni ultrasécialisée ni ultradiversifiée et travailler avec un groupement de producteurs » raconte Anne-Sophie qui remplissait les pré-requis demandés en termes de culture maraîchère pour intégrer les Prés d'Amont. « Plus que l'organisation de l'activité en tant que tel, ce qui



était important pour moi c'était de pouvoir me tester physiquement en quasi grandeur nature, indique la jeune maraîchère de 46 ans. Je voulais tester un système où je pouvais à la fois étaler mon temps de travail et assurer mes récoltes. L'espace test m'a permis de caler mes unités culturales en fonction de mes envies et de développer simultanément ma commercialisation dans le groupement de producteurs Val Bio Centre avec qui je continuerai de travailler une fois installée. J'ai aussi appris sur mes limites... » Enchantée par son expérience dans l'espace test et rassurée quant à sa capacité à mener son projet d'installation à bien, Anne-Sophie aurait cependant souhaité être

rémunérée par son travail pendant le temps du test, mais le Cape ne l'encourage pas (charges élevées). Aujourd'hui, Anne-Sophie débute les démarches administratives, auprès des banques, et vise une installation (sous forme d'EARL) au 1^{er} septembre 2012. Elle implantera ses premières cultures de plein champ et ses abris mobiles sur quelque trois hectares que doit lui louer l'agglomération de Blois. Pour Anne-Sophie, « Le passage aux Prés d'Amont m'a servi de vitrine. Cela a facilité le soutien des élus dans ma recherche de terres. »

■ HÉLÈNE BUSTOS
(TRANSRURAL)

pour s'essayer maraîcher

préoccupés par l'installation en agriculture, les Prés d'Amont, en maraîchage biologique depuis 2009. Retour sur les expériences et de Corentin.

« Je tire tout de même profit de l'expérience de la couveuse »

Premier « couvé » des Prés d'Amont, Corentin Cosson a testé un projet de maraîchage du printemps 2009 à début 2011. Il est sorti du dispositif sans s'installer ; après l'avoir vécu comme un échec personnel, il valorise aujourd'hui cette expérience.

Comment avez-vous connu, puis intégré la couveuse ?

C.C. : J'ai été élève au lycée horticole de Blois... Et bien que n'étant pas du tout issu du milieu agricole, j'ai toujours eu envie d'y travailler. À la fin de mon BTS en 2005, j'ai cherché à m'installer mais il me manquait les finances et les terres. Comme je suis resté en contact avec le lycée, via l'amicale des anciens élèves notamment, les initiateurs de la couveuse agricole m'ont contacté pour savoir si

cela m'intéresserait de rentrer dans ce dispositif. J'ai démarré un projet de maraîchage biologique avec de la vente au détail en marché et de l'approvisionnement de Biocoop.

Quels enseignements tirez-vous de cette expérience qui ne s'est pas achevée par votre installation ?

C.C. : Être son propre patron pendant deux ans, c'est intéressant et compliqué ! En termes de gestion de l'activité et de compétences administratives, passer dans la couveuse m'aura beaucoup apporté. J'ai pu également rencontrer des maraîchers et découvrir un syndicat. J'ai aussi appris que le contact avec le client était quelque chose de très important pour moi ; quand je suis passé de deux marchés par semaine à un car cela nécessitait un investissement très important pour des ventes

qui ne suivaient pas trop, ça a été dur. J'ai été déçu. Mais ce sont d'autres éléments extérieurs à l'activité en elle-même qui ont fait que j'en ai eu ras-le-bol à un moment et que le bilan en sortie n'a pas été positif pour moi. Si je l'ai vécu comme un échec, aujourd'hui je sais que le passage dans la couveuse a été une bonne expérience qui m'aura permis de me consolider.

Quels sont vos projets pour l'avenir ?

C.C. : Je viens de prendre un poste de maraîchage sur l'exploitation de ma belle-mère qui est installée sur 130 ha à une dizaine de kilomètres de Blois, l'objectif étant de reprendre dans deux ans l'exploitation avec ma compagne. Il y a déjà des cultures de fraises qui seront labellisées en bio l'été prochain, avec cueillette à la ferme de fin mai à juillet. Moi, je m'occuperai du maraîchage et d'accueillir les clients, car quand on fait de la cueillette à la ferme, il faut un minimum de pédagogie et d'explications...

■ PROPOS RECUEILLIS PAR HÉLÈNE BUSTOS (TRANSRURAL)

Même s'ils sont aujourd'hui majoritaires, tous les expérimentateurs ne se destinent pas à devenir des maraîchers bio en zone périurbaine.

Dans les espaces test agricole, une grande partie de la famille des « porteurs de projets », composée de l'apprenant, du testé, du tutoré ou encore du couvé, n'est pas issue du milieu agricole. Ces « hors cadre familiaux », d'âges divers et variés, trouvent dans ces dispositifs une forme d'accompagnement adapté destinée, entre autres, à combler leur manque d'expérience et de pratique du métier d'agriculteur. À l'heure actuelle, la plupart des espaces test en activité (couveuses comme Le Gerموir en Nord-Pas de Calais ou Les Champs des possibles en Île-de-France, nid d'activités comme la Marmite en Bretagne) proposent de s'essayer sur des projets de maraîchage biologique, moins gourmand en surface et

Qui sont ceux qui se testent ?

en matériel que des grandes cultures... Mais certains espaces test tels que la ferme école du Battement d'ailes en Corrèze ou la toute jeune couveuse Coups d'Pousses installée sur le site de la Grange aux Prés à Barjac (30) permettent du test en élevage.

La grande diversité des acteurs s'intéressant à l'outil espace test agricole entraîne la co-existence d'approches, plus ou moins centrées sur le parcours de la personne d'un côté, et sur les besoins en termes de production locale, d'un autre. Tout comme les « critères d'accueil » varient énormément entre les démarches de test (de l'absence pure et simple à

la nécessité de détenir un diplôme de l'enseignement agricole), le degré de formalisation et d'avancement des projets des personnes qui se testent sont très divers. Ceci entraîne la nécessité de pouvoir proposer des dispositifs adaptés à chacun, que l'on soit dans la définition de son projet ou déjà dans une phase de test de sa faisabilité technico-économique. La multitude des expérimentations est une richesse qui pourrait, à l'avenir, s'avérer indispensable pour répondre à la diversité des attentes et des besoins de celles et ceux qui s'engageront dans les démarches de test.

■ HÉLÈNE BUSTOS (TRANSRURAL)

Entre le tutorat, les réseaux de commercialisation ou encore la découverte des acteurs d'un territoire, se tester s'inscrit dans une démarche collective.

Se tester seul collectivement

Accès au foncier et au logement, insertion dans le milieu agricole local, transition avec la vie urbaine, ou encore apprentissage technique : le parcours d'installation pour les néophytes non issus du monde agricole est semé d'embûches. Si la phase de test est un processus pour mieux se confronter à son projet personnel, elle n'est cependant pas synonyme d'isolement. Au contraire, le tutorat par un paysan partenaire (cf. ci-dessous) sert à consolider des savoirs techniques et la conduite d'un projet agricole, mais aussi à appréhender le réseau de producteurs et d'autres acteurs locaux (Cuma, banques, institutions...). Car la nature même des espaces test, partenariats rassemblant plusieurs structures locales (couveuses d'entreprises, associations de développement

agricole ou d'éducation populaire, collectivités locales, etc.), engendre une dynamique collective qui aura pour conséquence d'intégrer « l'apprenant » au sein du territoire.

Certains animateurs d'espaces test agricole vont jusqu'à considérer ces dispositifs comme des outils de médiation foncière entre jeunes et propriétaires terriens. Pierre Ulrich, de l'association Les Compagnons de la Terre dans le Diois indique : « Huit mois après leur arrivée sur nos lieux test, quatre porteurs de projet, à force de se présenter aux réunions du groupement d'agriculture biologique local ou encore de la Confédération paysanne, se sont fait proposer du foncier sur le territoire ». Certains espaces test garantissent un débouché commercial pour les produits de ceux qui se testent. Par exemple, le groupement de producteurs Val Bio Cen-

tre (et ses canaux de commercialisation) est impliqué dans l'espace test des Prés d'Amont à Blois. Cette mobilisation des acteurs agri-ruraux et la reconnaissance « par les pairs » suite à une période de test d'une à deux saisons de production, fait que la plupart de ceux qui se sont testés désirent par la suite s'installer sur le même territoire. L'espace test peut donc, aussi, être un outil d'installation progressive où différentes structures et individus sécurisent les parcours. Pour d'autres, mobiliser un réseau humain et faire de l'intégration professionnelle une question collective (qui ne doit pas être aux seules mains des institutions majoritaires) participe à la mise en place d'une contre-culture de l'installation agricole.

■ MICKAËL CORREIA (TRANSRURAL)

Que ce soit pour de la transmission de savoir-faire techniques ou de savoir-être, des espaces test fonctionnent avec des agriculteurs tuteurs.

Apprendre à « vivre la terre »

« Un paysan m'a aidé à m'installer en élevage caprin et m'a dit que pour le remercier, à mon tour, je n'aurais qu'à soutenir, un jour, un jeune qui veut devenir producteur ! » raconte Véronique Jarossay, paysanne en Indre-et-Loire. Qu'il s'agisse du souvenir des difficultés pour se lancer dans le métier, la volonté de faire vivre son territoire ou encore de se montrer solidaire envers ceux qui veulent s'installer, les motivations des tuteurs sont nombreuses. Le tutorat peut aller de l'apprentissage de savoirs agricoles à l'accompagnement de l'apprenant dans la confrontation à son projet de vie. En effet, selon Véronique Jarossay, « au-delà des aspects techniques, le tutorat permet de mieux connaître les codes du milieu agricole et d'avoir des réponses liées à des questions de vie, par exemple "Comment concilier sa vie de famille et son travail ?" ».

S'il existe une diversité d'espaces test, il en est de même pour les formes de tutorat. Ainsi, à l'Adear¹ d'Indre-et-Loire, les paysans qui soutiennent des personnes en cours d'installation ont pour objectif d'apporter une aide globale à la réflexion autour du projet d'installation. Et ce, sans s'immiscer dans la prise de décision ou la conduite de l'exploitation pour, entre autres, garder une certaine distance. Cette position, difficile pour le tuteur qui peut se sentir démuné face à un jeune en difficulté, co-existe avec d'autres visions du tutorat, à l'image de celle de Yann Sourbier, du Repas², qui souligne « être en tant que tuteur dans le "faire avec" », ou de Lucie Rivers-Moore, de l'association Pivoine, qui invite le tuteur à trouver par lui-même des personnes ressources autour d'appuis techniques. Cette diversité de points de vue s'accorde cependant

autour de l'idée : « Ne pas être là pour apporter des réponses mais plutôt des questions » afin de servir de « miroir ». Enfin, certains paysans mettent l'accent sur le binôme créé avec le tuteur qui nécessite de la confiance mais où la confrontation existe, par exemple, « entre des savoirs paysans informels avec lesquels on apprend [au tuteur] à vivre la terre et [ses] savoirs plus techniques de formation ». Mais tous s'accordent sur un point : « Il s'agit avant tout d'une aventure humaine ! ».

■ MICKAËL CORREIA (TRANSRURAL)

1 - Association pour le développement de l'emploi agricole et rural.

2 - Réseau d'échanges et de pratiques alternatives et solidaires - www.reseautrepas.free.fr.

Au-delà d'être de simples financeurs, de plus en plus de collectivités voient les espaces test agricole comme des outils au service de projets de développement local.

Les collectivités aussi veulent tester !



Dans le Pas de Calais, l'espace test agricole le Gerموir est soutenu par différentes collectivités depuis plusieurs années.

Quel point commun entre la Communauté d'agglomération du Grand Besançon (25), le Pays du Calaisis (62), la ville de Poitiers (86) ou encore le Pays du Sud-Grésivaudan (38) ? Tous ces territoires mènent actuellement des réflexions en vue d'implanter des espaces test agricole. Rarement centré sur le dispositif en tant que tel, l'intérêt que les collectivités voient dans l'outil est plus global. Projet alimentaire local, demande des citoyens, volonté de fournir les cantines ou encore de valoriser les savoir-faire du territoire, sont autant de facteurs qui conduisent les élus à réfléchir sur l'approvisionnement en produits locaux. Dans ce contexte, l'outil espace test agricole leur apparaît comme un maillon facilitant l'installation de producteurs, qui seront à même d'alimenter les circuits courts tant recherchés. La Communauté de communes de la région d'Audruicq, appartenant au Pays du Calaisis, a mené sur l'année 2011, avec l'Afip, une étude de faisabilité pour la mise en place d'un espace test, en lien avec un projet plus vaste « d'écopôle alimentaire » qui associerait production agricole, insertion, sensibilisation, éducation à l'alimentation... Introduire un es-

pace test agricole dans ce projet global part du constat partagé entre les élus que les activités agri-rurales, répondant aux nouvelles demandes des consommateurs, sont souvent portées par des personnes non issues du milieu agricole. Il devenait alors logique, à l'instar de ce que les collectivités développent dans d'autres secteurs économiques (pépinières, zones d'activités, hôtel d'entreprises...), d'investir dans des dispositifs facilitant l'installation de ce type de créateurs d'entreprise. De même, à Besançon, la démarche trouve son origine dans la volonté des élus de développer une offre de produits agricoles en circuits courts et de relancer une production maraîchère sur le territoire. Dans cette agglomération, l'espace test agricole a été identifié comme un outil intéressant pour lever certains freins, tels que l'isolement des individus s'engageant dans des projets agricoles, en facilitant leur intégration dans le tissu professionnel local.

UN NÉCESSAIRE PARTENARIAT

Bien qu'étant moteur dans leur projet d'espace test, les collectivités peuvent difficilement intervenir de façon déconnectée des acteurs du territoire ; elles sont rarement des « opéra-

teurs » directs. Un travail en partenariat est indispensable, que ce soit avec les structures du développement agricole et rural, les acteurs de l'aval (commercialisation) ou de la formation agricole. « *Le projet ne se conçoit que par un partenariat opérationnel entre la collectivité et des acteurs privés qui lui donnent du corps* » affirme ainsi Frédéric Huchette de la Communauté de communes de la région d'Audruicq. Cet agent de développement témoigne : « *Pour réussir le montage de ce type de projet, une concordance entre des objectifs politiques, fixés par des élus de collectivités, et les ambitions et projets des opérateurs locaux est nécessaire* ». Ces « opérateurs locaux » (associations, collectifs, structures de développement...) sont souvent, à terme, porteurs de l'espace test agricole qu'ils mettent en lien avec leurs autres activités comme l'accompagnement, la formation, le tutorat... Les acteurs de l'aval sont aussi concernés, à l'image, dans le Calaisis, de Terre d'Opale, une structure « partenaire » de l'espace test en projet, qui commercialise des produits locaux sous forme de paniers et pour la restauration collective.

QUELLE PLUS-VALUE ?

Pour mettre en place un espace test agricole, une collectivité peut intervenir dans l'acquisition de l'outil de production, en investissant dans du foncier et/ou du bâti qui sera ensuite mis à disposition de la structure porteuse de l'espace test. Elle constitue également un levier pour aller chercher des fonds pour financer le fonctionnement du projet et, enfin, ses cantines ou autres infrastructures représentent des clients potentiels. Du fait de la relation étroite existant entre un espace test et son territoire d'implantation, les collectivités sont bien souvent des partenaires inclus dans ces projets de développement agricole et local. Elles peuvent (doivent ?), néanmoins, avoir un rôle plus ou moins prépondérant dans le portage et la gouvernance de ces dispositifs qui restent fait pour que des individus puissent se tester.

■ ALEXANDRA VILLARROEL (AFIP)

Malgré l'intérêt croissant pour le test en agriculture, du chemin reste à parcourir pour sa reconnaissance dans le parcours de l'installation agricole.

« On voit depuis quelques années évoluer le paysage des politiques de soutien à l'installation agricole. Jusqu'à présent limité aux acteurs de l'agriculture, l'installation agricole devient un objet de politique et de mobilisation de plus en plus locale, impliquant dès lors, à la fois les collectivités territoriales et les citoyens désireux de soutenir le développement d'une agriculture de qualité sur les territoires. C'est dans ce contexte qu'un ensemble d'acteurs trouve pertinent d'élargir la notion d'espace test [à l'agriculture] », notent Mélanie Boyer et Aline Fayard dans l'étude sur les conditions d'émergence des espaces test agricole¹ qu'elles ont coordonnée. Elles constatent également : « La question des espaces test [agricole], initialement portée par des acteurs de l'accompagnement à la création d'activité qui se trouvent être souvent aussi des associations d'éducation populaire, voit d'autres acteurs se mobiliser : lycées agricoles, acteurs de l'installation agricole, associations entre agriculteurs et société civile mais aussi collectivités locales. » Ces observations rendent compte de l'intérêt suscité depuis quelques années par ces dispositifs.

La validation par la Mutualité sociale agricole (MSA)² des Contrats d'appui au projet d'entreprise (Cape) en 2010, sous l'impulsion de la MSA Bourgogne, a marqué une étape importante dans la reconnaissance des espaces test agricole. En effet, avant la parution du décret de validation (dont la mise en œuvre n'est toujours pas évidente sur l'ensemble du territoire), les Cape, proposés par les couveuses notamment, étaient reconnus par l'Ursaaf mais pas par la MSA. La question du statut des personnes en test demeure d'actualité, aucun dispositif (Cape, entrepreneur à l'essai, cotisant soli-

Reconnaître les espaces test agricole et ceux qui y séjournent

taire, pas de contrat...) n'étant réellement adapté et les situations très diverses.

Aujourd'hui, réfléchir et avancer collectivement sur des problématiques, telles que celle du statut, constitue pour les acteurs des espaces test agricole un enjeu fort de leur structuration en réseau.

DE MULTIPLES ENJEUX

Pour les personnes en test, la reconnaissance « locale » de cette expérience n'est pas sans conséquence pour leur projet d'installation. Comme en témoigne Les Compagnons de la Terre dans la Drôme, l'espace test joue un rôle en terme d'intégration dans le tissu professionnel local et de médiation foncière (cf. pVI). Même son de cloche en Île-de-France pour Les Champs des possibles : « L'intégration de la couveuse dans des programmes de développement portés par la Région a été très importante pour trouver et acquérir du foncier », explique Sylvain Pechoux des Champs des possibles.

La possibilité de valoriser une phase de test, en couveuse ou autre, dans le Plan de professionnalisation personnel (PPP)³ est un enjeu très important de la reconnaissance « institutionnelle » de l'outil espace test. Et pourquoi même ne pas aller jusqu'à conférer à ces phases de test une valeur « diplômante » (au titre de la validation des acquis de l'expérience, par exemple) ? Pour les structures d'accompagnement du test, la reconnaissance et le soutien (entre autres financier) par des acteurs tels que les collectivités assureraient la survie d'une multitude de projets et répondraient ainsi à des besoins variés. Reconnaître la diversité des initiatives est un enjeu en soi. À



La question des espaces test mobilise de nouveaux acteurs comme les lycées agricoles, les acteurs de l'installation agricole ou encore les collectivités locales.

l'image d'autres domaines de l'économie sociale et solidaire, les espaces test agricole et les projets professionnels et de vie qui s'y construisent sont peut-être à l'origine d'une évolution des représentations du métier et de l'exploitation agricole idéale. Des expérimentations fécondes d'un nouveau paradigme pour l'agriculture ?

■ **HELENE BUSTOS**
(TRANSRURAL)

1 - Les espaces test agricole : quelles conditions d'émergence en Massif Central ? – Coordinations associatives de soutien des initiatives agricoles et rurales (Casiar) – à paraître en 2012.

2 - La MSA est la sécurité sociale des agriculteurs et salariés agricoles.

3 - Le PPP est censé valider la capacité professionnelle (en plus du diplôme) et ouvrir le droit aux aides nationales à l'installation : Dotation Jeune Agriculteur (DJA) et prêts à taux bonifié.

Dossier réalisé en partenariat et avec le soutien de l'afip et la participation du Réseau des espaces test agricole : Addear 38, Adear Languedoc-Roussillon, Afipar, Afip Bourgogne-Franche Comté, Ardear 37, Bergerie nationale, Casiar Ardèche, Casiar Auvergne, Casiar Aveyron, Casiar Limousin, Civam 06, Civam 30, Civam 31, Coups d'Pousses, La Marmite, Les Champs des possibles, Les Compagnons de la Terre, Le Gerموir, Les Prés d'Amont, Pactes, Scic Cap 44, Terre et Sage, Terra Vitae, WECF France.